



N° 729
29-01-2005

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU

**Multiplier
la signature de l'appel !**



**L'E.P.S.
mobilisée !**



**5 Février : manifs Public-Privé
en être !**



**Vers des initiatives unitaires autour du 15 février
et une manifestation nationale en mars ?**

Un dossier intéressant

Le N° de février de "Sport magazine", une nouvelle revue disponible en kiosque, présente un important dossier de plusieurs pages titré : "Danger : ils votent pour une éducation sans sport !".

Ce magazine analyse le projet du ministre, reprend avec ses mots nombre d'arguments proches de ceux de la profession, développe le rôle et l'intérêt de l'EPS et du sport à l'École et demande leur avis à des personnalités diverses (toutes celles interpellées n'ont d'ailleurs pas répondu !). Bonne chance à ce nouveau magazine qui montre là une ligne éditoriale très intéressante. A lire !



L'EPS c'est la santé, en faire c'est la conserver.

"La proportion de collégiens ne faisant pas d'activité physique structurée en dehors de l'école a été réduite de deux tiers en deux ans et le nombre de collégiens en surpoids a été diminué de 21%".*

Ces résultats sont issus d'une étude en cours dans le Bas Rhin qui porte sur 2 groupes, choisis dans huit collèges et portant sur un échantillon de 1000 collégiens. Le groupe "action" qui a augmenté sa pratique d'activité physique voit apparaître ce type de résultats (avec en plus des élèves qui viennent plus souvent à pied ou en vélo au collège et passent moins de temps devant la télé !!!), alors que le groupe témoin voit sa pratique hors EPS s'effriter et le surpoids augmenter de 4%... Un argument de plus pour notre campagne !

*Etude ICAPS menée par le professeur SIMON de l'université L. Pasteur de Strasbourg. Cf. LA LETTRE DE L'EDUCATION.

Le " centre EPS et société " et l'institut de recherche de la FSU présentent :

A l'épreuve de la guerre d'Algérie. Des professeurs d'EPS témoignent.

Coordination Gérard Couturier

Prix de souscription jusqu'au 15 mars : 12 € (au lieu de 20 €)

Commande (avec règlement) au centre " EPS et Société "

76 rue des Rondeaux, 75020 Paris

Erratum : Deux erreurs dans la courte présentation d'un livre (bul 727), cela fait beaucoup ! Le titre était faux et nous n'avions pas cité l'auteur ! Il s'agit de l'ouvrage : **« Et si l'éducation physique n'était qu'un mythe, Témoignage d'un gymnaste » de Louis Thomas** Collection Espaces et Temps du Sport, l'Harmattan (34 €). Que Louis et nos lecteurs veuillent bien recevoir nos excuses.

Appel International des chercheurs pour la défense de l'éducation physique à l'école

La communauté Internationale des chercheurs en Sciences du sport, de l'éducation physique, et la motricité humaine, réunie le 20 janvier 2005 lors du colloque "Intervenir en Activités Physiques Sportives et artistiques" à Louvain-La-Neuve en Belgique, alerte les autorités nationales et Internationales sur les tentatives de diminuer, de marginaliser, voire de supprimer l'éducation physique à l'école pour des raisons politiques et économiques.

Alors que l'Assemblée Générale de l'ONU a choisi de faire de 2005 une année de promotion mondiale de l'éducation physique et du sport, certaines décideurs envisagent de confier ces missions aux seuls secteurs extrascolaires de pratiques volontaires.

Les chercheurs lancent un appel solennel pour que les pratiques corporelles (jeux, arts et sports) constitutives du patrimoine culturel de l'humanité, source de santé, de développement personnel et de socialisation, soient considérées par toutes les nations comme composante à part entière de l'éducation. L'éducation physique est fondamentale aussi pour les autres apprentissages scolaires et la construction de la citoyenneté. Il n'y a donc pas de véritable éducation possible sans éducation physique de la petite enfance à l'âge adulte.

Nous demandons aux médias d'informer le public de la nécessité d'une éducation physique conséquente pour tous à l'école, assurée par des enseignants hautement qualifiés, formés à l'université et bénéficiant d'une formation continue structurée.

Louvain-La-Neuve, le 21 janvier 2005

Premiers signataires :

Alin Christian Professeur d'Université, France ; **Amade-Escot Chantal** Professeur d'Université, France ; **Beaulieu Joël** Université de Québec, Canada ; **Bouthier Daniel** Professeur d'Université, France ; **Bui-Xuan Gilles** Professeur d'Université, France ; **Carlier Ghislain** Université Catholique de Louvain, Belgique ; **Chang Ching Wei** Université de Taïwan, Taïwan ; **Cloes Marc** Université de Liège, Suisse ; **Cogérino Geneviève** Professeur d'Université, France ; **Cordoba Adrian** Université de Genève, Suisse ; **David Bernard** Professeur d'Université, France ; **Deglau Dena** Ohio States Université, USA ; **Gleyse Jacques** Professeur d'Université, France ; **Grehaigne Jean-François** Professeur d'Université, France ; **Kalinova Emilia** Université Québec à Montréal, Canada ; **Kirk David** Université Loughborough, Angleterre ; **Léziart Yvon** Professeur d'Université, France ; **O'Sullivan Mary** Université de Limerick, Irlande ; **Swallus Pierre** Université de Louvain, Belgique ; **Terret Thierry** Professeur d'Université, France ; **Terrisse Thierry** Professeur d'Université, France ; **Treulein Gerhard** Université Heideboerg, Allemagne ; **Van Des Borgh Cécile** Pro Rectrice Université de Louvain, Belgique.

Dernière minute !

La FSU réunissait son conseil national au moment où nous finissons ce bulletin. Elle appelle à réussir la journée d'action public-privé du 5 février.

Elle appelle les personnels de l'éducation à s'adresser systématiquement à leurs parlementaires et à développer des initiatives de débat et d'appel à l'opinion.

Elle proposera aux fédérations de l'E.N. d'organiser par zones géographiques des initiatives pouvant aller jusqu'à la grève pendant la période des vacances et de décider pour le 15 février une initiative d'ampleur nationale.

Elle propose d'organiser courant mai, une manifestation nationale ou des manifestations régionales à caractère national.

Situation exceptionnelle : effort exceptionnel !

Compte tenu de la situation, ce bulletin est envoyé à tous les enseignants d'EPS (syndiqués et non syndiqués). Ceci représente un effort financier important du SNEP supporté par les syndiqués. Pensez à rejoindre le SNEP en payant votre cotisation. Rappel : ce bulletin est le dernier que reçoivent les syndiqués 2003-2004 n'ayant pas encore réglé leur cotisation 2004-2005.

SOMMAIRE

• Divers	p. 2
• Appel des chercheurs pour l'EPS	p. 2
• Edito	p. 3
• DCDFN	p. 3
• Manif du 20 janvier	p. 4-5
• CDN du SNEP	p. 6
• Quelques bougés	p. 7
• PUBLIC, PRIVÉ, LE 5/02	p. 7
• L'EPS des lois d'orientation	p. 8
• Le SNEP rencontre	p. 9
• Formation des maîtres	p. 10
• Manifeste pour l'art à l'école	p. 10
• UNSS	p. 11
• MJSVA	p. 11
• Mutations	p. 12
• Audience direction des affaires financières	p. 12
• Débat sur l'Europe	p. 14-15
• Syndiquez-vous	p. 16

Ce bulletin contient un encart France Abonnement de 4 pages

Edito

Et maintenant, la suite !

LA GRÈVE du 20 janvier a renoué avec les meilleures mobilisations de 2003. Les salaires, l'emploi, le contenu de la future loi sur l'éducation ont incontestablement fait " gréver " et manifester les collègues. Le gouvernement joue l'indifférence attendant patiemment l'heure du débat parlementaire, là où il a ses plus fidèles soutiens. Tenir, tenir encore et toujours pour faire monter la désespérance dans les têtes, tel est son objectif. Mais le soutien massif de l'opinion aux fonctionnaires, les grèves d'envergure et les défilés importants sont des ingrédients qui donnent du moral à tous ceux en lutte et à ceux qui hésitent encore. Ce sont ces derniers que nous devons convaincre afin de mieux réussir les prochains rendez-vous, car il y en aura.

L'EPS a montré toute sa capacité à se mobiliser, comme quoi des revendications spécifiques appuyées sur des revendications plus générales constituent un tandem efficace pour l'action et l'engagement.

L'APPEL doit faire l'objet de toutes les attentions. Là où nos collègues le proposent, il est signé et des mots de sympathie sont échangés avec les signataires. Cela doit donner du courage à chacun. Les centaines de milliers de signatures, c'est vous ! Alors, il faut s'y mettre hardiment. Le 5 février prolonge le 20 janvier : ce sont les mêmes revendications que nous portons dans un cadre plus large, public-privé, mais avec la même détermination ; Manifestons !

Déjà se dessine une action le 15 février (1), des actions locales à l'initiative des départements et une action nationale en mars, peu avant le débat au Sénat. Ce n'est pas l'imagination qui manque : ce second trimestre doit être rythmé par les luttes parce que des questions essentielles s'y jouent. Les vacances doivent aussi participer des luttes parce que ce gouvernement a sournoisement décidé de jouer les vacances contre les luttes ! Pas très sûr de lui !

L'APPEL, les élus (2) à rencontrer, agir, manifester : le programme est chargé et il faut le réussir. Que chacun-e prenne sa part de ce travail, l'organise, en soit l'acteur décidé et le supporter convaincu.

Beau programme.

(1) Premier jour de débat à l'Assemblée Nationale
(2) Demander un rendez-vous avec les députés et sénateurs afin qu'à l'Assemblée ils se fassent l'écho de nos préoccupations : les mettre " sous pression " et sous notre vigilance, qu'ils soient dans la majorité actuelle ou qu'ils aspirent à être celle de demain.



Jean LAFONTAN
Secrétaire Général
le 25 janvier 2005

EPS : Une mobilisation impressionnante

Is s'y étaient préparés ! Chacun à sa façon mais tous avec une conviction trempée à l'analyse du projet de loi FILLON et de ses conséquences pour l'école en général et pour l'EPS en particulier. D'ailleurs, ils ont voulu s'assurer de leurs lectures : il y a bien longtemps que les AG et autres congrès organisés par le SNEP n'avaient rassemblé autant de collègues ! Dès le retour des vacances de Noël, des départements bretons avaient donné le ton : ça démarrait fort. A Paris, ils étaient quelque 200 enseignants d'EPS à la Bourse du Travail ! En Ardèche, 42 collègues (un chiffre jamais atteint) – soit plus d'un collègue sur 3 - ont participé au Congrès départemental. Et que dire de la surprise de la toute jeune équipe du SNEP Val d'Oise en constatant que 60 collègues avaient répondu à son invitation. Et puis, il y a ceux qui avaient pris de l'avance, comme les militants du Var : de stages en AGD, de "pendaison" en "bain de la colère", ils avaient placé les jalons d'une mobilisation exceptionnelle ! Sans oublier les contacts avec les étudiants STAPS, comme à Bordeaux ou à Poitiers où 220 d'entre eux ont participé pendant plus d'une heure à une AG d'information sur la loi Fillon !



Et c'est avec la volonté que le 20 Janvier fasse événement et contraigne les médias à faire toute leur place aux préoccupations des personnels, y compris celles des enseignants d'EPS, que les militant-e-s du SNEP ont imaginé et préparé les initiatives pour le jour de la grève.

Une forte mobilisation dans la grève

Il y a d'abord les chiffres de grévistes qui traduisent l'ampleur du mouvement parmi les enseignants d'EPS. Dans l'académie de Caen,

la Drôme, l'Isère, les Vosges environ 60% de grévistes. La grève était majoritaire parmi les profs d'EPS de l'académie de Lille, de l'Aude. Sur 90 établissements représentant le tiers des collègues de l'académie de Poitiers (qui ont mailé au SNEP les informations), 253 grévistes sur 315 enseignants d'EPS attendus, soit 80% ! Dans la Sarthe, ce sont au moins 2 collègues sur 3 qui étaient en grève. Même estimation pour le Rhône, la Loire Atlantique, le Maine et Loire, les académies de Clermont Ferrand et de Dijon, la Loire, l'Hérault, en Dordogne. Probablement plus dans le Gard, en Corrèze, Eure et Loir. Dans les Alpes de Haute Provence, dans le Montargois (45) on a frôlé les 90% et –pour l'ensemble de l'académie d'Aix Marseille, les 80% ont été approchés ! En région parisienne, selon les départements, 60 à 80% de grévistes. Dans le Bas Rhin, près de 50% alors que, dans le Morbihan comme en Charentes, environ 80% des enseignants d'EPS étaient en grève. Des collègues de l'enseignement supérieur (STAPS, SUAPS, IUFM) étaient également dans l'action (le STAPS de Nantes était fermé tout comme le SUAPS d'Angers).

La volonté d'être vus et d'être entendus !

Il faut dire, tout de suite, combien les autocollants réalisés par le SNEP ont fait un tabac ! A Rouen, les cordes et les baudriers avaient fait le déplacement (comme sur le Vieux Port à Marseille) et c'est suspendus du haut d'un pont qu'une dizaine de profs d'EPS ont salué le cortège de 8 000 manifestants parmi lesquels environ 300 collègues d'EPS et 150 étudiants STAPS. Dans nombre de rassemblements, des PLC2 – ceux-là même qui étaient dans la lutte des STAPS l'an passé – étaient présents. Dans le Cher, 1/4 des collègues a défilé dans les rues de Bourges où les grilles de la préfecture ont été "placardées" de (vieux) matériels sportifs. Même proportion à Angoulême (Charentes). Encore mieux dans le Gers, où plus d'un prof d'EPS sur 3 était présent à Auch ! Les masques blancs (un tract diffusé expliquait aux passants pourquoi les profs d'EPS "ont le masque"), les bruitages (tambours sur une remorque) et les "ex corporels" des collègues ont été particulièrement remarqués à Toulouse, donnant aussi du tonus à tous !

A Metz, les 200 "profs de gym" et étudiants ont assuré le spectacle : jeux de ballon, jonglages, vagues humaines, ronde géante Place d'Armes et enfin, le clou du spectacle devant la préfecture : camions déchargés, piste de gym improvisée, etc ... " L'EPS au rebut ? NON ! " et, avec l'aide des pompiers, le feu est mis à tous les vieux objets apportés par les collègues. Du jamais vu en un tel lieu sous les fenêtres du maire !



Dans la Drôme, le tiers des 60 enseignants présents dans la manifestation étaient ... dans des cartons couverts de slogans. A Dijon, les manifestants EPS avaient revêtu le tee-shirt que le SNEP 71 avait fait confectionner. Le tee-shirt du 78 a fait un tabac : les 150 exemplaires disponibles sont partis en quelques jours et un nouveau tirage est en cours ! Des milliers d'automobilistes avaient eu l'occasion de l'admirer (le 17 Janvier) lors d'une distribution de tracts à la sortie de l'autoroute ! A Amiens, les profs d'EPS étaient en orange !

A Paris, après un pré-rassemblement EPS à Beaubourg, 1200 à 1500 collègues ont animé le cortège parisien en donnant du corps et de la voix, sous la houlette d'un J.P.Lepoix déchaîné ! Preuve que " Le corps n'est pas une option " comme le proclamait une banderole déployée au milieu de la place de la République en haut d'un échafaudage de 20 m ! Les plus anciens – parmi lesquels nombre de collègues retraités qui étaient aux côtés des "actifs" dans toutes les manifestations – ont eu le sentiment de revivre certains moments forts qui ont marqué la profession ! A Marseille, un carré avec 12 collègues rappelant qu'il n'y a "pas d'éducation sans éducation physique et sportive " a été très apprécié des médias. A

Strasbourg, beaucoup de jeunes collègues. A Lille, plus de 250 profs d'EPS habillés en rouge avec autocollants et parcours en vélo. Les collègues de Dordogne ont défilé en sacs poubelles pour dénoncer le " tri sélectif " du projet de loi FILLON.

La présence dans les médias

Nombre de collègues avaient manifesté leur mécontentement quant au traitement réservé par la plupart des médias à leurs préoccupations et à leurs revendications. En région parisienne, une soixantaine de collègues EPS se sont rassemblés le Mercredi 19 devant FR3 Ile de France pour exiger une information pluraliste : malgré l'accueil "hautain" du représentant de la rédaction régionale, le lendemain la lutte des enseignants d'EPS a fait l'objet d'un sujet spécifique. Les radios et télé locales se font l'écho de nos actions et de nos préoccupations comme à Grande Synthe (59), à Saint Quentin en Yvelines (78), Rennes et dans l'Ardèche. Beaucoup de collègues ont entendu et apprécié l'intervention d'Isabelle PINPIN (S2 SNEP du Gers) dans l'émission "Là bas si j'y suis" de D.Mermet. Des articles spécifiques sur les questions de l'EPS et du sport scolaire ont été publiés dans plusieurs journaux régionaux : Ouest France, Le Courrier Picard, Est Républicain, La Montagne, La Voix du Nord, Toutes les Nouvelles (78), Le Parisien, Liberté Dimanche (76). Nos collègues I. Bouday et G.Onissé, du Jura, ont été interviewés par le journal régional. En "une" du figaro du 21, une photo de la manif EPS de Paris.

Les interventions auprès des députés et des sénateurs

Dans l'académie de Montpellier, plusieurs audiences ont été obtenues auprès des députés : les 5 députés (PS / UMP) du



Manifestation à Saint-Omer

8 de l'Hérault ont reçu des délégations du SNEP. Dans le Nord, audience auprès d'A.BOCQUET, président du groupe des députés PCF. Dans le Val d'Oise, onze collègues ont rencontré un député UMP. Dans l'académie de Poitiers, audiences programmées en Charente, en Charente Maritime et dans les Deux Sèvres (au total avec 7 députés, de la majorité et de l'opposition). Il faut souligner que – Parmi les députés déjà rencontrés – plusieurs élus UMP / UDF disent être sensibles à nos arguments, s'engagent à intervenir lors du débat voire – comme ces élus du Gard – à déposer un amendement pour que l'EPS reste obligatoire à tous les examens.

De nouvelles initiatives déjà programmées

Le 22, opération "escargot à vélo" à St Omer (62) : 40 profs d'EPS mobilisés, 2 h d'animation du marché et 590 signatures collectées ! Le 22 encore, présence au Salon des Loisirs de Dijon. Le 23 Janvier, présence du SNEP lors du championnat de France UNSS de cross à Douai (59) et à la Foulée Blanche. Le 24, congrès académique extraordinaire du SNEP Lyon (plus de 120 collègues attendus). Le 26, un rendez-vous profs EPS / étudiants STAPS dans le centre de Bordeaux. Le 27 Janvier, le SNEP Montpellier fêtera le 125ème anniversaire de l'Education Physique obligatoire : le 27 Janvier 1880 a été publiée la loi "George" qui acté le caractère obligatoire de l'EP. Le 29, toute l'académie de Nice sera mobilisée pour la "Chevauchée de l'EPS". Géant ! A Rouen, le même jour, une action "Education" verra une animation EPS. Le 5 Février, toujours à Montpellier, rencontre-débat à l'UFR STAPS " EPS et éducation à la santé " et à Narbonne, signature de l'appel à l'entrée du match de rugby Narbonne - Bourgoin. Le 10 Février, congrès académique extraordinaire du SNEP Corse. Et il se dit que, même pendant les vacances scolaires de Février, les militants de l'EPS ne manqueront d'occasions pour se manifester !

La signature de l'Appel pour l'EPS

Toutes les manifestations du 20 Janvier ont été l'occasion de regrouper les appels déjà signés (notamment au niveau des établissements), d'informer manifestants et public et de collecter des milliers de nouvelles signatures. Cette même démarche a été mise en œuvre par de

nombreux collègues à l'entrée de rencontres sportives nationales comme à Liévin (59), Hérouville (14), Seyssinet (38), Dunkerque (59), Montargis (295 signatures en 1 h 30 !) voire internationales (le Marrane de Hand en région parisienne). Des militant-e-s se retrouvent devant les magasins de sport (" on fait un tabac ") comme dans l'Ardèche, la Loire, en Seine St Denis, en Seine et Marne, à Lille, à Caen, etc... Les marchés sont aussi " investis " par des militants de l'EPS comme en Gironde, à Chartres, à Uzès et à Nîmes.



Mais ce sont dans les établissements, en s'adressant aux parents et aux élèves, qu'il est possible à la fois de mesurer le capital de sympathie et d'adhésion aux positions que le SNEP défend et de recueillir ces dizaines, ces centaines de milliers de signatures qui pèseront ! Au lycée J.Cœur de Bourges (18), ce sont les lycéens " option EPS " qui font signer l'appel. Dans l'Hérault, 1/3 des établissements sont déjà dans l'action. Au collège de Doullaincourt (52), 246 élèves et déjà ... 379 signatures. Au Creusot (71), un collège a déjà dépassé les 500 mais la palme revient au CIG Les Prés de Montigny le Bretonneux (78) avec plus de 700 signatures ! Dans le Gard, on nous signale qu'à elle seule, une collègue a collecté plus de 500 signatures ! A Chatenay Malabry (92), la quasi-totalité du personnel, enseignants et non enseignants, d'un collège a signé l'appel, principal, principal adjoint et CPE en tête !

Nous avons même reçu des lettres d'encouragement et des signatures de l'étranger (Prague, Italie,...).



Jean FAYEMENDY

jean.fayemendy@snepsu.net

APRÈS LE 20, poursuivre la construction du rapport de force

Le Conseil Délibératif National du SNEP réuni dès le 21 janvier, au lendemain d'une forte mobilisation de l'ensemble de la fonction publique, et en particulier des personnels de l'Education Nationale a procédé à une analyse de la situation et envisagé les suites de l'action.

La journée de grève du 20 janvier a été un succès syndical, tant par le pourcentage élevé de grévistes dans les écoles, collèges et lycées, que par la participation aux manifestations unitaires (la FSU y a tenu une place très importante). A la jeunesse et sport, de nombreux personnels ont participé à la grève. L'engagement des enseignants d'EPS a été particulièrement important dans cette journée d'action (voir p.4 et 5).

Deux axes d'explication à cet engagement important des personnels :

- Cette journée s'est inscrite dans une montée en puissance de leur exaspération et dans la suite des multiples actions qui ont été menées au 1er trimestre, notamment l'action cartons rouges et la grève "second degré" du 7 décembre.
- Le SNEP et les autres syndicats de la FSU ont largement alerté les collègues sur les effets pervers à court, moyen et long terme des orientations de la politique gouvernementale sur le champ de l'éducation (budget, mutations, promotions, loi d'orientation...) et sur ses axes plus généraux (LOLF, salaires ...). Le débat autour de la loi Fillon comme la préparation de la rentrée 2005 confirment chaque jour la pertinence de nos analyses.

Dans cette activité syndicale importante et continue, au plan local comme au niveau national, nous devons tenir l'équilibre entre les actions générales (services publics, politiques de l'éducation, budget, salaires...) et spécifiques (place et rôle de l'EPS et du sport scolaire au sein du service public d'éducation).

Sur la place de l'action spécifique, l'appel "Une éducation scolaire sans EPS n'est pas une éducation" est bien reçu par l'opinion publique, dès lors que les enseignants d'EPS se mobilisent pour le diffuser et recueillir les signatures.

Les diverses initiatives auprès des parents d'élèves et des collègues des autres disciplines ou du public en général, dans les établissements scolaires, devant les grandes surfaces, autour des événements du sport scolaire ou fédéral reçoivent un accueil chaleureux du public qui découvre l'ampleur des menaces.

L'adresse en direction des élus commence à porter ses fruits : des députés et sénateurs, interpellés par la direction nationale, par les sections locales du SNEP et parfois rencontrés par ces dernières, interpellent le ministre.

Le Secrétariat national rencontre actuellement l'ensemble des groupes et responsables politiques, des associations des parents et périscolaires.

Sur les différents problèmes rencontrés, il s'agit d'établir un rapport de forces qui doit être construit, dans la mesure du possible avec l'ensemble des forces syndicales.



Fort de ces analyses et conscient de la nécessité de conjuguer actions générales et spécifiques, le CDN du SNEP propose pour la période à venir :

- De proposer à la FSU l'organisation d'une manifestation nationale sur les questions scolaires (budget, carte scolaire, loi ...);
- la poursuite d'initiatives de signature de l'appel ; il faut obtenir plusieurs centaines de milliers de soutiens ; signatures " grand public " et signatures de " personnalités ", à faire

connaître. Toutes les signatures doivent être retournées au S4 dans la semaine du 7 au 11 février, pour un dépôt massif le 14 ou le 15;

- la poursuite de la rencontre des députés et sénateurs qui vont avoir à débattre respectivement le 15 février prochain et à la mi-mars, sur le projet de loi Fillon;

- des initiatives variées visant à médiatiser notre campagne, notre appel, nos revendications ; les enjeux justifient une activité " au-delà de la routine syndicale ". L'idée du parcours dans toute la France d'une "flamme de l'EPS" est envisagée, le secrétariat national proposera un plan, des dates et une forme globale aux S2;

- une expression forte des enseignants d'EPS lors de l'ouverture du débat parlementaire sur la loi Fillon, le 15 février. La période de vacances (2 zones sur 3) ne doit pas en limiter le niveau. Une action de 18h à 20h devant les préfectures, voire une nuit blanche de l'EPS sont envisagées;

- une présence et une vigilance particulière sur le secteur du sport scolaire et de l'UNSS ;

- des contacts avec les collègues des secteurs particuliers (CPD, Jeunesse et Sport, Recherche, UNSS, FFSU,...). Les enseignants des STAPS doivent être sollicités, l'information des étudiants organisée ;

- des contacts avec les collègues du SNES pour que l'action des exclus des " fondamentaux " par le choix du " socle " contre la " culture commune " ne soit pas limitée à celle de l'EPS.

Dans le même temps, le SNEP organisera la mobilisation des collègues dans les établissements **pour la bataille des postes**, indissociable de nos luttes pour la défense de la discipline. La mise en place en 3e de l'option DP (découverte professionnelle) 3h et 6h nécessite une vigilance particulière, pour que ne soit pas reconstituée une voie de relégation des collégiens en difficulté scolaire.

Le SNEP, avec la FSU, s'engagera pour la réussite de la **journée d'action du samedi 5 février 2005**. Cette journée doit être l'occasion d'une mobilisation convergente des salariés du " public " et du " privé " sur l'ensemble des questions relatives aux services publics, aux salaires, à l'emploi, au temps de travail, ...

Quelques bougés : poursuivre la pression

Le Ministre est confronté aux actions des enseignants d'EPS avec le SNEP, aux soutiens qu'ils ont obtenus, aux réactions d'élus y compris de sa propre majorité qui s'inquiètent de l'émotion créée par sa politique sur l'EPS. Il est contraint de réagir et c'est pour cela qu'il a introduit dans le rapport annexé à la loi le paragraphe suivant : "L'éducation physique et sportive, dont l'enseignement est obligatoire à tous les niveaux, joue un rôle fondamental dans la formation de l'élève et son épanouissement personnel. Elle concourt à l'éducation à la santé et à la sécurité. Elle favorise la citoyenneté par l'apprentissage de la règle. Son enseignement facilite la scolarisation des élèves handicapés grâce à des pratiques et épreuves adaptées. La participation aux associations sportives d'établissement contribue à l'apprentissage de la vie associative."

Sur la forme, le SNEP rappelle que le rapport annexé n'est pas la loi. Sur le fond, la proposition ministérielle ne change rien au risque de fragilisation et de marginalisation de la discipline et de ses horaires au travers d'un contenu du socle commun qui ne change pas. L'EPS reste exclue des "indispensables" de la formation et devient toujours facultative au Brevet des collèges. Dire que "l'enseignement de l'EPS est obligatoire" veut-il bien dire **pour tous les élèves** ? Pourquoi alors ne pas l'affirmer ? Cela, de plus, ne précise pas avec quels horaires (maintien ou non des horaires actuels) et ne précise pas par qui l'EPS sera enseignée à terme ? Enseignants qualifiés, personnels municipaux ou associatifs ? Même si ce rajout montre l'embarras du ministre, celui-

ci persiste dans sa volonté d'ignorer le rôle spécifique et irremplaçable de notre discipline dans le développement complet des jeunes.

Autre élément : F.Fillon aurait répondu, au Sénat, à une question posée par un élu " *Au collège, le sport, qui est la deuxième discipline en nombre d'heures, est pris en compte pour le brevet, via le contrôle continu et le restera. J'indique pour faire taire les rumeurs qui circulent à ce sujet, que c'est aussi une matière importante pour le baccalauréat, et qu'elle le restera.* "

Cette déclaration, là aussi fruit intéressant de nos pressions, n'en est pas moins destinée à troubler les élus, nos soutiens, voire nos collègues. Car elle ne change rien quant au projet de loi : l'EPS y reste bien prise en compte pour le brevet, mais à titre facultatif, dans le "portefeuille au choix des élèves", et il risque bien d'en être de même au bac et aux CAP et BEP. Nous attendons que le ministre reconnaisse, dans une loi qui ne saurait être celle actuellement proposée, l'E.P.S. comme discipline fondamentale (et passe donc d'une conception "socle" étriqué à "culture commune" large), qu'il confirme que l'EPS gardera au moins ses horaires actuels (voire les augmentera en particulier en lycée), pour tous les élèves, et qu'elle sera obligatoire pour tous aux différents examens (brevet des collèges, BEP, CAP, BAC).

Les hésitations ministérielles et ces premiers bougés, doivent nous inciter à poursuivre nos actions, nos interventions vers les élus (députés et sénateurs), en recherchant toujours plus le soutien de l'opinion.

Serge CHABROL

Massifier la signature de l'APPEL

"Une éducation sans EPS n'est pas une éducation"

Partout où il est proposé il est massivement et facilement signé (collègues, parents d'élèves, sportifs, population). Des centaines de milliers de signatures avant le débat parlementaire de mi février, c'est possible !

Disponible sur le bulletin 727, page 7 et sur le site www.snefpsu.net

Pensez à nous retourner les appels signés pour que le SNEP national puisse les remettre au ministre avant le 15 février.

Public, privé : "ensemble le 5 février"

La troisième semaine de janvier a été marquée par de nombreuses mobilisations dans le secteur public. Avec la Poste, la SNCF, l'école, l'hôpital, les salariés se sont exprimés pour défendre non seulement leurs conditions de travail, leur pouvoir d'achat mais aussi ce qui est au cœur des enjeux aujourd'hui : la place des services publics et le rôle des fonctionnaires.

Depuis des semaines les attaques se multiplient, sans oublier la campagne de dénigrement des fonctionnaires qui a été relayée notamment par le ministre de la Fonction Publique. Tous les ministres, chacun à leur tour, ont essayé de désamorcer le mouvement. Le ministre de la Fonction Publique a encore frappé. S'exprimant dans le "Le journal du dimanche", il a rappelé que les journées de grève font l'objet de retraits de salaire dans la Fonction Publique. De qui se moque-t-il ? Les enseignants sont bien placés pour le savoir. Le mouvement 2003 leur a coûté cher, le gouvernement s'étant montré particulièrement impitoyable. Malgré leurs tergiversations, les ministres n'ont pas réussi et le son-

dage CSA "Le Parisien" publie le lundi 17 janvier le révèle. 65 % des sondés sont favorables à ces mouvements. Ce soutien de l'opinion publique conjugué à un mouvement de protestation important provoque quelques signes d'inquiétude de la part du gouvernement. Une nouvelle étape s'annonce, c'est la possibilité que des convergences puissent s'exprimer entre salariés du public et du privé. La FSU a décidé d'appeler les personnels à participer massivement à la journée unitaire d'action du 5 février 2005 avec les salariés du public et du privé pour la défense de leurs revendications : temps de travail, salaires, défense des statuts, défense et amélioration des services publics. Cette journée à l'initiative d'un appel commun de la CGT, CFDT, FO, CFTC a déjà été relayée par l'UNSA et SUD.

L'extension de l'action dans le public et dans le privé est souhaitable et nécessaire, car les dossiers auxquels nous sommes confrontés sont nombreux et lourds de conséquences.

Dominique DELIGNY

L'EPS dans la loi d'orientation : Eléments pour le débat

L'EPS dans le rapport Thélot

Centration de la scolarité obligatoire sur un "socle commun des indispensables" appauvri, utilitariste, "au sein des enseignements communs". L'EPS est exclue du "socle des indispensables" mais fait partie des "enseignements communs à tous". Il est précisé que "pour un élève en difficulté, les enseignements communs à tous devront être prioritairement orientés vers l'acquisition du socle commun des indispensables", et de citer l'EPS qui "participe des règles de la vie en commun" (Elle devient ainsi une discipline de "service", quid de ses objectifs propres ?).

L'EPS dans le projet de loi Fillon

Centration sur un socle commun : "La scolarité obligatoire doit au moins garantir l'acquisition par chaque élève d'un ensemble de connaissances et compétences indispensables". Ce socle est légèrement différent de celui de Thélot puisqu'il enlève le vivre ensemble, rajoute "une culture humaniste et scientifique permettant l'exercice de la citoyenneté", remplace "l'anglais de communication internationale" par "une langue vivante étrangère".

L'EPS est toujours exclue des indispensables et elle n'est plus obligatoire au brevet des collèges.

La petite phrase sur l'EPS rajoutée dans la version présentée au conseil des ministres, résultat de nos pressions, change peu de choses au fond (voir par ailleurs).

On crée des "enseignants associés" (toutes disciplines) issus du milieu professionnel et recrutés localement.

Le débat organisé sur le site ministériel

Les collègues qui interpellent sur la place de l'EPS se voient généralement répondre que "le socle n'est pas un catalogue de disciplines mais un ensemble de connaissances et de compétences pour réussir sa scolarité". En totale contradiction avec le texte du projet de loi qui définit le socle, de fait, non pas en terme de compétences et connaissances mais en terme de disciplines :

"Ce socle comprend en tout état de cause :

- la maîtrise de la langue française ;
- la connaissance des principaux éléments de mathématiques ;

A noter que certains "partenaires" hors FSU emploient le même argument.

Des positions de quelques organisations

Parents d'élèves : la FCPE et la PEEP ont applaudi le rapport de la commission Thélot. Elles sont plus critiques sur le texte de F. Fillon qui, selon elles, ne reprend pas suffisamment les propositions de Thélot et ne va pas assez loin dans le sens de la réforme. La FCPE soutient l'instauration d'un "socle commun de connaissances et de compétences pour tous" mais estime que "sans engagement de l'Etat et sans préciser comment on parvient à cet objectif, la loi ne garantit pas à chaque élève l'acquisition de ce socle commun. Surtout, il ne s'attaque pas au noyau dur de la transformation de l'Ecole : les démarches, les procédures, les méthodes pédagogiques qui doivent modifier des pratiques devenues inadéquates. Par souci de paix sociale, il ne réforme pas les leviers essentiels du changement que sont la définition des missions de enseignants et leur formation". La PEEP dit attendre "un miracle" du débat parlementaire, considérant que Fillon s'est éloigné du rapport Thélot pour "plaire à certains syndicats enseignants" (!) Sur le projet de loi, au CSE, la FCPE a voté contre, la PEEP s'est abstenue.

Sur l'EPS, la FCPE et la PEEP n'ont pas voté l'amendement sur les enseignements sacrifiés présenté par le SNEP au CSE, elles n'ont (pour l'instant) pas signé nos appels ("Plus et mieux d'EPS pour la santé"; l'éducation sans EPS n'est pas une éducation"). La PEEP est allée jusqu'à adresser un message à ses sections locales (avant la rencontre avec le SNEP) pour leur dire que "les craintes exprimées dans la pétition (appel SNEP) ne sont pas fondées".



Manifestation à Marseille

Syndicats enseignants :

FSU : La plupart des secrétaires généraux des syndicats de la FSU ont signé l'appel du SNEP.

L'UNSEN CGT fait une analyse proche, globalement, de celle de la FSU à propos du texte Fillon.

L'UNSA et le SGEN qui se déclarent globalement en accord avec le texte de Thélot ont voté contre le texte de loi de F.Fillon au CSE. Ils considèrent en particulier qu'on n'y trouve "aucun dispositif sérieux susceptible d'aider les élèves en difficulté" et que la loi est "engoncée dans les économies budgétaires". (Bérille, UNSA).

Sur l'EPS, si le SE considère qu'il manque dans le socle "la maîtrise du corps" (ce qui n'est pas l'EPS) on constate dans un document signé de J.L.Villeneuve (SG SGEN) et L.Bérille (SG SE-UNSA) et appelé "un socle commun pour l'Ecole du XXIème siècle" que leur définition comprend la maîtrise de la langue française, du langage mathématique, des TICE, d'une culture scientifique et technologique de base, de l'utilisation et la pratique de différents matériaux, des grandes étapes historiques, des espaces géographiques, de la communication dans une autre langue et que ce socle devrait permettre "d'explorer des domaines artistiques divers". Quid de l'EPS ? Apparaît seulement, hors de la définition du socle, la nécessité de connaître son corps !

Autres organisations :

Ligue de l'enseignement : elle propose "21 conditions pour que l'école soit vraiment l'école de tous" dans lesquelles

elle propose un "socle commun de compétences et de culture pour tous" décliné en "trois parties :

- le savoir obligatoire (le minimum exigible ou le plancher incontournable)
- le savoir optionnel (les approfondissements dans tel ou tel domaine)
- le savoir appliqué (thèmes fédérateurs, pratiques ou pluridisciplinaires)"

On peut se demander comment de l'optionnel peut être commun, ou comment le savoir appliqué peut être dissocié des deux autres ! Pour définir ce socle, la ligue définit 4 blocs historiques de connaissances ou domaines (des "humanités") et l'EPS apparaît avec les arts dans un bloc des "humanités pratiques" et 3 ensembles disciplinaires où réapparaissent les exemples cités dans les humanités, sauf l'EPS et les arts !

Pour ce qui est des partis politiques, voir les comptes rendus des audiences dans bulletins 728 (PS) et 729 (PCF et UMP).

Réponses de députés et sénateurs:

Suite aux interpellations des élus par le SNEP, certains nous ont répondu. Plusieurs (des groupes UMP, UDF, PS, PCF) ont déjà interpellé le Ministre et plusieurs questions écrites lui ont été posées, reprenant une partie des arguments développés dans la lettre que nous leur avions adressée. Rares sont ceux qui nous disent que nous avons tort de nous inquiéter et plusieurs signalent qu'ils ont été interpellés sur cette question par des enseignants d'EPS et des associations.

Le SNEP a rencontré...

Rencontre avec le cabinet de l'Élysée (M. Roch Olivier Maistre)*

L'intention du Conseiller technique était, visiblement, de nous "expliquer" ce que nous n'avions pas "compris" dans les propositions de Mr Fillon. "Vous interprétez mal...", "vous n'avez pas bien compris...", "il n'est nullement dans l'intention de...", "il n'est pas possible de laisser croire que nous puissions penser que l'EPS n'est pas fondamentale...", "il n'est pas question de supprimer...", etc. bref, un exercice de pédagogie politique pour syndicalistes inquiets. Le débat a porté sur l'ensemble des propositions de la loi et son rapport annexé, et, plus particulièrement sur la question du "socle commun", notion organisatrice de cette loi. Nos objections sur l'idée même de "socle commun" sont restées sans réponse et ont même mis dans l'embarras notre interlocuteur : tantôt présenté comme devant résoudre irrémédiablement le cas des 10% de jeunes qui sortent sans qualification du système éducatif, tantôt présenté comme le nouveau paradigme éducatif du XXI siècle (accolé à l'éducation tout au long de la vie), les arguments varient selon les difficultés des réponses à apporter. L'exercice, pour le Conseiller, a été suffisamment délicat pour qu'il soit conduit à nous demander nos propositions pour sortir de la situation. Pour le SNEP, la revendication est limpide : il faut revoir le "socle commun" afin de déboucher sur une véritable "culture commune" ; l'EPS et les disciplines exclues du brevet (et des autres certifications si nécessaires) doivent être réintroduites, pour tous, dans les épreuves. En le quittant, le Conseiller nous a assuré qu'il mènerait une réflexion sur nos propositions et en informerait le Président. Il reste, à ce sujet, à notre disposition.

*Lundi 10 janvier ; Conseiller technique Education à l'Élysée.



CEMEA : Solidarité et débat

Les CEMEA font partie des organisations du périscolaire public dont la vocation d'éducation complémentaire à l'école s'est précisée au cours du temps. Le regard qu'ils portent sur l'évolution du système éducatif et leur volonté de participer à sa transformation, en font des interlocuteurs précieux de nos problématiques. C'est dans cet esprit que nous les avons rencontrés, sur les questions générales de l'école, de la loi Fillon, notamment sur sa proposition de "socle commun". Le diagnostic général sur les atouts et insuffisances de notre système éducatif est partagé et les convergences notamment sur le socle commun sont établies. Il y a dans cette proposition gouvernementale un "déli" du corps, une remise en cause de l'EPS dans le patrimoine général de l'action éducative, qui est totalement inacceptable et justifie notre lutte contre celle-ci. Un débat plus tonique s'est engagé sur la spécificité de l'EPS qui traduit l'état du débat en cours et que l'histoire de notre discipline connaît bien. Dans la perspective de notre forum nous leur avons proposé de mettre en place une réflexion commune.

PCF

Le SNEP (J.Lafontan, D.Deligny, A.Becker) a rencontré le PCF sur les questions scolaires. Il a développé son analyse sur le débat scolaire actuel et a précisé à ses interlocuteurs les arguments qui fondent son opposition au projet de loi Fillon ainsi qu'au contenu du rapport Thélot. Il a pu prendre connaissance des raisons qui ont amené le PCF à quitter la commission Thélot et qui justifieront sa position dans le débat parlementaire. Le SNEP a par ailleurs donné son appréciation sur un document de travail du PCF sur son projet d'école. Nous avons noté avec intérêt la centration sur une conception riche de la culture commune donnant toute leur place aux "cultures physiques et sportives" et un certain nombre de propositions intéressantes à débattre. Nous avons par contre insisté sur l'absence de réflexion sur la question de l'autonomie des EPLE, et contesté un positionnement apparaissant favorable à une décentralisation du système éducatif. (A noter que depuis, le document a été modifié avec une prise en compte partielle de nos remarques). Les deux organisations ont décidé de se revoir avant le débat parlementaire.

UMP : Le langage du socle !

L'entrevue a porté sur les grandes questions éducatives, au cœur de ce projet de loi. Entre les déclarations de M. F. Fillon et M. JP Giran, des nuances, mais pas plus : un goût certain pour croire à un âge d'or de l'école, la difficulté à penser les questions de la démocratisation et donc de la réussite de tous, la survalorisation des échecs de l'école au détriment de ses réussites, une volonté d'apaisement en dissimulant soigneusement le fond que les projets masquent encore. M. JP Giran convient que la notion de "socle" est restrictive, lui préférerait la notion de "langages", de "maîtrise de certains langages" qu'il cite, complétée par l'idée d'outils, et rencontre, de façon un peu étonnée, le "langage corporel et artistique". Dur d'échapper à nos explications... Nous sentons bien que lorsque la question de la vraie réussite de tous est posée aucune des possibilités ne doit être écartée sur la façon dont chacun s'empare de telle ou telle discipline pour conduire à la réussite. Si la question du socle est une question pédagogique, au sens large, la notion est peu opératrice et l'expression de culture commune convient mieux à l'objectif fixé. Si, à l'inverse, elle est une question idéologique et budgétaire, il est clair que le socle convient mieux à l'opération !

Bref, M. JP Giran cherche à composer sur un sujet délicat et à masquer les choix qui seront ultérieurement révélés.

Mission parlementaire

Le SNEP (A.Becker, S.Chabrol, J.Lafontan) a été reçu le 18 janvier par la mission parlementaire sur la définition des savoirs enseignés, qui s'est centrée sur la définition du socle commun. Deux députés, M. Périssol (président) et Mme David représentaient la commission. Le SNEP a cherché à exposer sa conception de la culture commune et de la place de l'EPS dans celle-ci, qui s'oppose au socle retreint de F.Fillon ; il a interpellé les élus sur les notions, concepts flous et ambigus développés dans la lettre d'invitation dissociant savoirs, savoir-faire, savoir-vivre, apprentissages, compétences, connaissances... et les coupant des disciplines. Les députés ont refusé le débat sur ces terrains, souhaitant qu'on en reste à la définition de "grands objectifs transversaux" que nous considérerions importants, comme si ceux-ci n'avaient pas en permanence à être reliés avec la réalité de la pratique et des contenus. La délégation du SNEP est donc entrée dans ce débat et a fait des propositions, justifiant l'intérêt de l'EPS par les compétences qu'elle développe et objectifs qu'elle poursuit, en s'appuyant sur les programmes actuels de l'EPS.

Formation des maîtres

Assises des syndicats FSU et de l'UNEF

Les Assises de la formation des enseignants se sont tenues le 13 janvier. Il en ressort un consensus fort sur la façon dont on peut concevoir les évolutions souhaitables de la formation des enseignants, la nécessité d'une professionnalité qui épouse toute l'originalité et la complexité du métier d'enseignant, la certitude que la formation doit s'inscrire dans une progressivité. Augmenter la durée de la formation passe par l'identification d'étapes significatives, chacune ayant sa spécificité, tout en recherchant la cohérence du processus.

Les concours actuels ont été beaucoup critiqués ; pour jouer pleinement leur rôle formateur, ils doivent impérativement être rénovés et pouvoir piloter en amont une réelle pré-professionnalisation. Cela suppose d'impliquer plus et mieux l'Université dans la formation des enseignants. Tout le monde l'a souligné, celle-ci a des progrès à faire en la matière ! A l'heure du LMD et de la rénovation des maquettes de formation, des universités ont complètement occulté la formation des enseignants. Certaines vont plus loin : à Caen, les profs de l'UFRSTAPS ne sont autorisés à faire la formation des PLC1 qu'en heures complémentaires ! Même situation à Montpellier en début d'année. Cela montre l'intérêt que l'université accorde au métier d'enseignant : il passe après le reste, si on en a les moyens ! Comment, dans ce contexte, envisager "l'intégration" des IUFM aux Universités ? Chacun s'est accordé à dire que la question du statut des IUFM n'a d'intérêt que si elle s'inscrit dans un projet de formation ambitieux, les structures – quelles que soient celles retenues – n'étant que le moyen d'atteindre ces ambitions.

Le projet de loi Fillon met en cause les équipes de formateurs et refuse l'existence de formateurs à temps plein dans les IUFM. La nécessité d'équipes pluridisciplinaires a été réaffirmée et la formation des formateurs a été notée comme un point crucial pour améliorer la qualité de la formation. Il faut faire preuve d'ambition : tous les formateurs d'enseignants devraient avoir une qualification au niveau du Master. Il y a de nombreux obstacles, y compris du côté des Rectorats pour qui c'est un investissement inutile ! Les formateurs issus du premier et du second degré devraient pouvoir devenir enseignants chercheurs. La "réhabilitation" des problématiques de l'enseignement à l'Université passe aussi par là.

Les Assises de la formation se sont conclues par un appel des 6 syndicats organisateurs (SNESup, SNEP, SNUipp, SNES, SNUEP, UNEF) pour la transformation des IUFM et des universités. Cet appel, à diffuser notamment auprès des formateurs et aux conseillers pédagogiques, est disponible sur le site.

Claire PONTAIS



SIGNER, FAIRE SIGNER

Manifeste pour l'Art à l'Ecole

Un projet ambitieux reste à construire



Les activités artistiques sont au cœur de notre société, l'éclairant, la contestant souvent, la transformant aussi. Les preuves quotidiennes foisonnent et sont visibles, palpables, audibles. Créateur de lien dans la société, l'art est aussi expression de ses singularités. Il est parfois instrumentalisé, fréquemment confisqué au profit d'une minorité. Il est toujours un témoin de son époque et donne des clés pour s'ouvrir au monde et se construire. L'école a ainsi le devoir de permettre à tous les élèves d'accéder à cette lecture du monde, dans une posture critique et citoyenne, par des chemins divers qui mêlent pratiques artistiques, expériences, création, imagination, contact avec les œuvres et avec les artistes. Lieux d'appropriation privilégiée de concepts et de savoirs originaux et modernes, les enseignements artistiques sont largement ouverts à différents domaines : musique, arts plastiques, arts appliqués, danse, cinéma et audiovisuel, théâtre, histoire des arts, arts du cirque... Ils permettent naturellement de construire des projets interdisciplinaires, de développer des projets de classe, et savent s'appuyer sur des partenariats. Pourtant, malgré ces évolutions, les enseignements artistiques et plus largement, l'éducation artistique et culturelle n'ont pas encore trouvé la place qu'ils méritent dans le système scolaire.

La future Loi d'Orientation pour l'Ecole doit leur donner :

- La place des enseignements artistiques doit être reconnue, confortée, pérennisée. Leur caractère obligatoire ne doit en aucun cas être remis en cause, de l'école à la fin du collège, et l'offre en lycée doit être considérablement renforcée. N'oublions pas, que pour la plupart des élèves, l'école seule leur donne accès à une formation et à une culture artistique et constitue un véritable enjeu de démocratisation. La loi d'Orientation doit affirmer le caractère indispensable pour tous les élèves, des enseignements artistiques. Ils ne sauraient être absents de la culture commune dispensée à tous.
- Les contenus disciplinaires doivent permettre de mieux prendre en compte certains domaines artistiques: notamment l'architecture (lecture et compréhension du paysage, dimensions spatiales, patrimoniales...), l'image dans toute sa complexité (plastique, sonore, virtuelle, publicitaire, médiatique...), la danse et les arts du cirque en éducation physique et sportive.
- Les conditions d'enseignement doivent être améliorées et l'effort d'équipement des établissements scolaires doit être poursuivi.
- Les chorales, ensembles instrumentaux, ateliers, dans lesquels aujourd'hui des milliers d'élèves et de professeurs s'investissent, doivent être financés sur des dotations spécifiques et généralisés.
- La danse et les arts du cirque, dans le cadre de l'UNSS, doivent être développés.
- En s'appuyant sur les professeurs d'enseignements artistiques et d'éducation physique, sur les équipes pédagogiques et sur l'ensemble de la communauté scolaire, il faut créer de nouveaux espaces dans le temps scolaire facilitant la mise en œuvre de projets, par les équipes volontaires, avec des partenaires extérieurs, des collectivités locales, des artistes. L'intervention des artistes intermittents dans ce cadre, doit être clairement prise en compte dans leurs droits à indemnisation. Ces espaces de création, de liberté, d'innovation, de citoyenneté, permettraient notamment de travailler en interdisciplinarité et permettraient aussi une plus grande ouverture dont l'école a besoin. Au-delà des enseignements artistiques, l'éducation artistique et culturelle doit être une obligation dans la formation de tous les élèves. Cette obligation doit elle aussi être affirmée dans la future Loi d'Orientation pour l'école.

L'ensemble des signataires demande des actes, des engagements à long terme, et un vrai budget pour l'Art à l'école qui doit cesser de dépendre des aléas de la vie politique.

Nom, prénom	Etablissement	Signature

Renvoyer au SNEP - 76, rue des Rouleaux. 75020 Paris

Pour les affectations (mise à disposition) à l'UNSS à la rentrée 2005, le groupe de travail syndicats (SNEP – SE) / UNSS, a été réuni le vendredi 14 janvier. Après étude des dossiers de candidatures, il a formulé des propositions de classement, et dans certains cas de non-classement. Jean Fayemendy et Michel Fouquet y représentaient le SNEP.

Comme les années précédentes, les propositions de ce groupe de travail ne sont qu'indicatives. Les décisions sont prises, au final, par la " Commission de suivi " instituée par la convention qui lie le MEN et l'UNSS. Cette Commission est composée de 3 (en principe) représentants du MEN et de 3 représentants de l'UNSS (le Directeur et 2 cadres désignés par lui). Avec l'éclairage des propositions du groupe de travail syndical, la Commission choisit les candidats lors d'une première réunion (cette année le 18 janvier). Elle peut convoquer certains candidats pour un entretien (cette année le 25 janvier).

La Commission ne donne aucune information ou justification de ses choix, même quand ils sont différents, voire à l'opposé des propositions syndicales. Il va de soi que cette forme de travail – pas de barème, même indicatif, consultation formelle des syndicats, opacité des travaux de la Commission, et, disons-le, " fait du prince " - ne peut nous satisfaire. Le SNEP demande chaque année de pouvoir à minima être invité en tant qu'observateur ou expert aux délibérations de la Commission. Sans succès jusqu'à ce jour. Souhaitons que cette année, la Commission ne nous serve aucune proposition inacceptable ...

Michel FOUQUET

Convention UNSS/MEN :

le ministère va-t-il concrétiser sa volonté de développer le sport scolaire ?

La Convention signée en 2002 arrive à échéance le 31 août 2005. Une renégociation va avoir lieu. Le SNEP s'est d'ores et déjà adressé au ministère (DESCO, DPE) et au directeur de l'UNSS pour attirer l'attention sur les points suivants :

- Les 183 cadres mis à disposition de l'UNSS ne sont pas suffisants. En témoignent les affectations académiques de collègues qui complètent les équipes de MAD de l'UNSS. Les recteurs, sous la pression de la mise en place de la LOLF, risquent de ne plus accepter d'abonder sur leur budget académique, les moyens en personnel de l'UNSS. Le MEN doit donner des signes de sa volonté de développer le sport scolaire.
- La situation de l'académie de La Réunion justifie sans contestation possible de la nécessité de mise à disposition d'un second cadre (directeur adjoint) par l'UNSS.
- Le dossier du sport scolaire à Mayotte (en voie de départementalisation) nécessite une présence effective de l'UNSS. Le SNEP souhaite être partie prenante des négociations à venir, pour la convention qui liera le MEN et l'UNSS jusqu'en 2008.

Jeunesse et Sport

A propos de l'Instruction N°04-201 JS

Quelques réflexions sur ce qui aurait pu conditionner mes activités laborieuses...si je n'avais pris ma retraite (juste à temps). Il y avait 23 pages à lire pour mettre en oeuvre la politique du MJSVA (un record, car même avec VA en plus cela ne représente que 3 pages sur le total). A la première lecture, je me suis posé 2 questions :

1°-Où sont les priorités ?

2°-Où sont les DDJS ?

1°- Où sont les priorités ?

Dans les annexes sur les 5 thèmes (Sport, Jeunesse et Educ. Pop., VA, Emploi et formation et Réforme de l'Etat), on peut dénombrer 44 priorités (il suffit pour cela d'identifier les objectifs en gras dans le texte ou les titres de paragraphe...et encore) ce qui donne :

- 19 priorités en Sport
- 9 en JEP
- 6 en VA
- 5 en Emploi et Formation
- 5 en Réforme de l'Etat

Quand tout devient prioritaire (en fait, pour de nombreux " items ", ce sont nos habituelles missions), rien ne l'est plus. Une lecture plus approfondie pourrait nous inciter à rechercher les priorités, non plus dans les annexes, mais dans l'instruction "introductive" du Ministre :

"3 éléments de contexte" devant nous guider :

- dimension européenne de la politique du MJSVA
- les JO de Paris 2012

- la mise en oeuvre de la réforme de l'Etat
Même lorsque l'on est un fonctionnaire zélé, ce ne sont pas les objectifs les plus mobilisateurs d'un CAS ou d'un CTS " de base ". Peut-être pourrions-nous nous rabattre alors sur les " 4 priorités transversales " : développement durable, public handicapé, place des femmes, valeur du pacte républicain. Voilà, effectivement des thèmes qui pourraient valoriser nos actions...si ce n'est que nous ne pouvons qu'aider modestement (vu nos moyens de fonctionnement et d'intervention) à la réalisation de ces objectifs que d'autres instances publiques sont plus à même d'atteindre que nous.

Il nous reste cependant " 4 chantiers d'ampleur " pour assouvir nos ardeurs : 2 projets de loi (lutte contre le dopage et volontariat associatif), redéfinition des dispositifs de soutien à la Jeunesse, transformation de la gestion du FNDS. Effectivement, la " base " peut être amenée à susciter la réflexion et à faire des propositions, mais on peut légitimement craindre que celles-ci n'aient pas plus d'effets que n'en ont eues les conclusions locales des Etats Généraux du Sport sur la politique gouvernementale et notamment sur la " Régionalisation ".

2°- Où sont les DDJS ?

Le texte, très long, ne mentionne qu'une seule fois les DDJS (directeur ou direction)...et encore est-ce à travers un extrait de la circulaire du 1er

Ministre préparant leur "avenir". Les "services déconcentrés" y sont nommés 3 fois mais en font également partie les DR qui voient leur rôle bien identifié (6 citations directeur ou direction régional(e)). Par contre, le DDVA est cité 2 fois. Alors, nous n'avons pas de signal fort de notre Ministre sur les missions et l'importance des DDJS dans la société actuelle à une époque où l'inquiétude est très grande chez tous les personnels oeuvrant dans les DDJS. Le budget du MJSVA, et notamment les moyens de fonctionnement dont disposent les services sont en baisse, le Ministre nous "invite à faire preuve d'initiative...pour la conduite des politiques interministérielles et, le cas échéant, pour l'utilisation des moyens logistiques". Est-ce à dire que nous devons aller chercher nos missions...et les moyens de les réaliser...ailleurs.

2 dernières remarques

Annexe II 3 : La protection des mineurs : j'ai bien noté " l'ensemble des fonctionnaires placés sous votre autorité doit être mobilisé pour mener à bien cette action prioritaire ". Annexe IV dernier paragraphe : la dernière phrase semble être (heureusement) en contradiction avec le projet de Décret sur les missions des CTS et, notamment, le fait que leur FPC puisse être sous responsabilité de la Fédération concernée.

NB : Excusez le " nous " intempestif que j'utilise encore à la place du " vous...qui travaillez encore dans un service du MJSVA ".

Bernard PHILIPPE

MUTATIONS

Contre les ruptures de contrat, pour une rediscussion des règles du mouvement 2005

A l'appel des sections académiques du SNEP, un groupe d'enseignants d'EPS de la région parisienne s'était rassemblé en décembre devant le ministère pour défendre le droit à mutation pour tous, protester contre les décisions unilatérales prises de modifier profondément le système de mutation des enseignants du 2^e degré pour 2005 et notamment contre toutes les ruptures de contrat qui en découlent.

La délégation, reçue par l'adjoint du conseiller social du ministre, avait rappelé fortement son exigence de voir respecter le droit à une mobilité maîtrisée pour tous les personnels de second degré en s'appuyant sur des règles nationales communes et un barème équitable pour les différents types de demande.

Elle avait mis en évidence le fait que l'ampleur des modifications de règles et de barèmes pour le mouvement inter-académique 2005 engendre un bouleversement et une discrimination incompréhensibles pour tous les collègues qui ont élaboré une stratégie fondée sur les engagements du ministère au moment de la mise en place du mouvement national à gestion déconcentrée, engagements rappelés dans la "Charte de la déconcentration" (publiée au B.O n° 14 du 10.12.1998) car les mesures prises sont en totale contradiction avec ces engagements.

Il a aussi été démontré à quel point la hauteur des bonifications APV et leur calcul "rétroactif", entraînent un fort déséquilibre entre tous les demandeurs

Au moment où sont réunis les premiers groupes de travail relatifs à la vérification des vœux et barèmes, les élus du SNEP – FSU continueront de porter les revendications suivantes :

- réexamen des règles et barèmes actuellement arrêtés par le ministère pour le mouvement 2005 pour la phase inter-académique qui actuellement pénalisent des collègues touchés par de véritables ruptures successives de contrat.

- pour les actuels "ayants droit" de dispositifs plus favorables, le bénéfice de l'existant (par simple renvoi à la note de service antérieure), notamment les collègues exerçant depuis 3 ou 4 ans en établissement sensible, sans effet rétroactif des bonifications attribuées au titre du classement APV ainsi que le retour à un barème permettant aux situations familiales (RC, APU, simultanée avec enfants, simultanée titulaire/stagiaire) d'être traitées de manière équitable.

- que soit fixés – par la DPE, au niveau national - les règles et barèmes pour que le traitement des demandes lors de la phase intra-académique ne crée pas de rupture avec les stratégies engagées par les règles fixées par l'administration pour le mouvement 2004 et que soit pris en compte – pour les collègues concernés - le classement de leur établissement en 2003-2004.

La politique en matière de mutation du ministère envers les personnels enseignants de l'EN : lourdeur du dispositif APV, déséquilibre des barèmes, disparition du cadrage national de la phase intra est inacceptable. Diffusez la lettre ouverte au ministre, signez la et faites la signer en ligne www.snepsu.net Soutenez les interventions des élus académiques visant à obtenir les conditions du mouvement "intra" respectant au mieux les droits des personnels

Michèle CHARPIN
Sophie DUQUESNE
Jean FAYEMENDY



A U D I E N C E du 14 janvier 2005

Le SNEP a été reçu en audience ce vendredi 14 janvier par la sous directrice des affaires financières du ministère de l'Education : Madame GAUDY.

Deux sujets à l'ordre du jour : rémunération des CPD 1er degré et prise en compte des années d'étude pour la retraite. Nous sommes intervenus pour demander que les collègues exerçant des fonctions de CPD dans le 1er degré puissent bénéficier d'une indemnité dont le taux correspondrait à ce qu'ils perçoivent aujourd'hui. Le principe d'une indemnité a été accepté par la sous directrice. Nous devons maintenant poursuivre nos interventions pour que cela se concrétise dans des délais rapprochés.

- Sur les années d'IREPS et CREPS

Nous réintervenons pour la validation à titre gratuit de nos années d'étude. L'administration nous a rappelé que même si il y avait eu une erreur dans les réponses faites par le service des pensions de la Baule cela n'avait pas force de loi. Elle nous a rappelé que si aucune cotisation retraite n'a été versée, sans aucune justification de bulletins de salaire, ces années d'étude ne peuvent être comptabilisées.

- Pour les ex-normaliens (ENI)

De nombreux collègues s'adressent à nous car bien qu'ayant une bourse de continuation d'étude au taux d'élève maître, le service des pensions de la Baule leur demande un justificatif de leur préparation du concours à l'ENSEP. Nous avons donc réexpliqué que les collègues concernés préparaient automatiquement la 1ère partie du professorat d'EPS (P1) et que ce sont les résultats à cette 1ère partie qui ouvraient droit ou non à l'entrée à l'ENSEP.

Madame GAUDY (sous directrice) reconnaît que la situation des enseignants d'EPS est complexe, précisera les règles et donnera des consignes aux gestionnaires pour un traitement correct des dossiers. La validation de cette 1ère année ne devrait plus poser problème. Nous avons de même demandé que ces collègues ex-normaliens puissent bénéficier, comme les autres enseignants certifiés ou PEGC (référence à la loi de 2002), d'annuités supplémentaires au titre de ces années d'étude. L'administration ne connaît pas suffisamment ce dossier, il faut donc poursuivre nos interventions. A la fin de l'audience, nous sommes réintervenus sur un certain nombre de points liés à la nouvelle loi sur les retraites notamment sur les bonifications pour enfant, sur le scandale de l'amendement pris en catimini concernant les parents de 3 enfants.

Dominique DELIGNY
Sophie DUQUESNE

Postes

Fable des " surnombres EPS ", suppressions de postes, loi Fillon... une même ligne à combattre !

Les "surnombres" en enseignants d'EPS annoncés par les recteurs pour la préparation de la rentrée 2004 (de l'ordre de 900) qui ont servi à justifier la baisse des recrutements 2004 ne se vérifient pas !

D'après la Direction des Personnels Enseignants, (1) notre discipline n'accusait en réalité (si l'on peut dire) qu'un " excédent " de 520 emplois en octobre.

1er constat : comme nous n'avons cessé de le clamer, les prévisions des recteurs sous estimaient notoirement, les besoins en EPS.

2ème constat : les besoins en remplacement sont calculés sur la base de 6% des personnels (le SNEP revendique 10%). Le surnombre correspond au restant. Le recrutement de contractuels et de vacataires est faible. A partir des informations transmises par les sections académiques du SNEP, même avec un taux de remplacement égal, nous constatons encore un écart important d'appréciation.

Les statistiques de l'administration ne prennent pas en compte l'efficacité du rempla-

ment; par exemple, aucun indicateur ne permet de dire à partir de combien de jours d'absence un enseignant d'EPS est remplacé. Le facteur HSA n'est également pas examiné alors que la rentrée 2004 a vu une explosion de celles-ci pour la discipline. De nombreux postes supprimés pour des "excédents de 2, 3 ou 4h", voire sur simple prétexte de départ à la retraite ont été remplacés par des Blocs de Moyens Provisoires sur lesquels ont été affectés à l'année les TZR, mais aussi par des BMP complétés par des HSA atteignant des volants impressionnants, allant parfois dans certains établissements jusqu'à l'équivalent de plus d'un demi service. Les pseudo surnombres sont créés en particulier par cette multiplication des HS.

La rentrée 2005 se prépare actuellement sous le signe de l'austérité.

Avec des milliers de postes en moins dans le second degré, l'EPS risque d'être la cible d'attaques importantes.

Ne laissons pas faire, dans chaque établissement, chaque conseil d'administration, les

enseignants d'EPS doivent mettre les besoins en évidence, avec tous les partenaires (communauté éducative, parents, élèves), refuser de voter des répartitions de moyens insuffisants et inacceptables.

Ils doivent exiger le respect des horaires obligatoires, du forfait AS, le maintien ou la création d'options et d'ateliers de pratique en LP, et pour cela si nécessaire la création de postes définitifs. Nous appelons les collègues à refuser collectivement les HS qui augmentent le chômage des jeunes étudiants. Agir contre les suppressions et pour des créations de postes, contre les HS, c'est aussi peser sur les recrutements et le nombre de mutations. La préparation de cette rentrée est partie intégrante des actions que nous menons dans le cadre de la loi d'orientation pour la reconnaissance de la discipline

Michèle CHARPIN

(1) Une délégation du SNEP (M.CHARPIN, S.SANS, JL DUBROCA) a, enfin, rencontré le service du ministère en charge de ce dossier le 10 janvier pour un échange nous permettant de comprendre la façon de calculer de l'administration et de comparer nos informations sur la gestion des moyens en EPS.

Retraites additionnelles

Le régime de retraite additionnelle a été créé par la réforme des retraites, les premières ponctions seront opérées dès janvier 2005. L'objectif de rendement de ce régime est d'augmenter à terme le taux de remplacement de la pension des fonctionnaires d'un peu plus de 4 points lorsque celui-ci sera en régime de croisière. Peu de retombées sur ceux qui vont partir prochainement à la retraite. Quelle piètre contrepartie à la baisse des pensions, engendrée par la nouvelle loi (de l'ordre de 25 points pour une carrière moyenne). Jusqu'à présent, de nombreuses rémunérations n'étaient pas prises en compte dans le calcul de la pension. Depuis des années, le SNEP et la FSU demandent l'intégration des primes et indemnités dans les grilles indiciaires.

Cela permettrait, par des retenues plus élevées, d'acquiescer des droits plus importants dans le cadre des solidarités collectives.

La FSU s'est prononcée contre le nouveau régime car il pérennise le principe de rémunérations annexes et organise la capitalisation en n'offrant aucune garantie aux fonctionnaires. Il s'agit d'un régime à "cotisations définies" mais à prestations non garanties. Chacun sait ce qu'il cotise mais ignore les prestations qui lui seront versées à la retraite. Les ressources proviendront des cotisations mais aussi des revenus financiers de ces régimes.

"Les fonctionnaires ont désormais leur fond de pension" titrait un article des " Echos " du 3 janvier 2005.

Ce nouveau régime fonctionne en répartition provisionnée, c'est à dire qu'une réserve financière est constituée et fait l'objet de placements. L'enjeu financier est considérable.

Rappel :

C'est un régime obligatoire. Le taux de cotisation est fixé à égalité entre l'employeur et le fonctionnaire. Ce taux est de 5% sur le montant des primes (montant ne pouvant excéder 20% du traitement). Les rémunérations annexes soumises à cotisation comprennent les HS, l'indemnité de résidence, l'ISO, l'indemnité exceptionnelle pour les collègues en CPA...

Les cotisations versées durant l'année sont transformées en points acquis. Elles donneront lieu à une rente qui ne sera versée qu'à partir de l'âge de 60 ans.

La mise en place de ce nouveau régime s'inscrit entièrement dans le cadre de la politique salariale prônée par le ministère de la Fonction Publique : individualisation des traitements, salaires trinômes, négation du principe de carrière.

Ce nouveau régime pourrait, compte tenu des orientations actuelles, se développer au détriment de notre système de retraite calculé sur l'indice du dernier traitement. Or, ce régime par capitalisation comporte des risques importants supportés par les seuls salariés.

La bataille pour des augmentations générales de salaire, par augmentation du point d'indice, est essentielle aussi pour conforter mon droit à pension dans le cadre des solidarités collectives.

Dominique DELIGNY

Grogne chez les médecins

Suite à la signature d'une nouvelle convention médicale (dont la mise en place du "médecin traitant") plusieurs syndicats de médecins (généralistes, internes, psychiatres...) ont manifesté le 22 janvier 2005 à Paris. Certes leurs revendications sont liées à leur métier (charge de travail, rémunérations...), mais ils abordent aussi la question de fond, celle d'une réforme qui n'a pas pour but la qualité du système de santé, mais une logique exclusivement comptable.

Ils dénoncent comme l'avait déjà dit le SNEP et la FSU une politique gouvernementale de réduction de l'offre de l'accès aux soins de qualité pour tous et une médecine à deux vitesses.

Un manifeste des médecins "la contre réforme : un tissu de mensonge" est accessible au www.manifeste-sante-mg.org, ainsi qu'un communiqué de presse FSU sur le site du SNEP.

Sophie DUQUESNE

Europe : traité constitutionnel, poursuivre le débat *

Le SNEP a engagé depuis plusieurs mois un débat sur le projet de constitution européenne. Ce débat est d'autant plus nécessaire que la décision prise par notre pays (quel qu'en soit le résultat) aura une influence sur la future construction de l'Europe dont les retombées sont évidentes sur les orientations nationales. L'accélération du calendrier sur le référendum (avant l'été) place le SNEP devant la responsabilité d'accroître le débat dans la profession sur ce sujet. Dans le cadre du débat ouvert (site, bulletin, réunions...), la direction du SNEP doit poursuivre son analyse du texte présenté au regard des mandats syndicaux.

Suite au débat le SNEP prendra position sur le projet de constitution par rapport à ses mandats. Il organisera, à partir de ses analyses, une consultation des syndiqués sur leur volonté ou non que le SNEP aille jusqu'à donner une consigne de vote et à mener une campagne. Cette consultation se déroulera fin avril début mai dans une période suffisamment large pour favoriser le plus grand nombre de votes. Un bulletin national en publiera les résultats courant mai.

* Texte voté au CDN du SNEP du 21.01.2005



Dans le cadre du débat engagé, deux nouvelles contributions.

Contribution

Education, Europe... Socle commun (suite)

Ce n'est pas la rencontre difficile avec la mission parlementaire qui travaille sur le fameux socle et son contenu qui permet de savoir le véritable sens de la réflexion engagée par la représentation nationale.

L'interrogation demeure : quelle fonction accorder à l'émergence de ce concept et à l'enthousiasme important qu'il suscite chez certains ? Répondant à l'exigence légitime exprimée dans le grand débat sur l'École, de "réussite de tous les élèves", il est présenté comme l'instrument total et quasiment exclusif d'une réforme qui une nouvelle fois promet sans assurer pouvoir tenir.

Contrairement à ce qu'évoque de nombreux experts : " la crise de l'École est d'abord d'ordre social ", la réforme en cours annonce que c'est dans l'École que tout se fait et se défait (même si s'impose aussi d'y faire beaucoup mieux). En cas de difficulté, le coupable éventuel est d'ores et déjà désigné : ce sera l'École !

Si le grand débat national (cf. miroir du débat) a souhaité que l'on s'interroge sur ce qui devrait être acquis par tous, il n'a jamais exprimé le souhait même majoritaire que l'on y réponde comme le fait aujourd'hui le projet de loi dans la suite du rapport Thélot (fondamentaux, réduits à certains champs de l'activité humaine). Bien au contraire, la culture scolaire évoquée dans les discussions incluait très

souvent par exemple l'EPS et les ARTS, l'idée que chaque discipline pouvait et devait participer à la réussite de tous.

Le "socle commun" tel qu'instrumenté et défini aujourd'hui par le projet Fillon est donc une "création" de la commission Thélot. Elle en revendique d'ailleurs la paternité absolue. Est-elle pour autant prouvée ? En fait la commission Thélot s'est contentée de mettre en musique la réforme préconisée sur le terrain éducatif par l'Union Européenne (Lisbonne 2000) dont il faut rappeler la visée : "(une) économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde...". Notons au passage que la stratégie de Lisbonne engage les états de l'Union dans une politique éducative commune alors que les traités continuent d'inscrire l'éducation dans le principe de subsidiarité⁽¹⁾. L'axe de cette politique est clair : augmenter les ressources humaines de l'Union en allant vers une société du savoir (qui pourrait contester cette ambition). Dans les discours qui accompagnent cette politique, l'individu est souvent présenté comme un "capital humain" respon-

sable de son employabilité et de ses aléas. L'échec scolaire dans ce cadre est (justement) stigmatisé et les états sont invités à le combattre. Pour le faire et garantir un niveau d'employabilité commun dans l'Union (voir affaire Bolkestein), celle-ci propose un standard "de compétences clés" dont le socle "de compétences et de connaissances" n'est que la déclinaison française. Cela questionne "l'inventivité" proclamée de la commission Thélot et le caractère "novateur" du projet de loi en ramenant l'affaire à une simple mise en conformité de la politique nationale aux décisions intergouvernementales européennes.

Cela permet aussi de vérifier une chose, l'EPS et les arts ne sont pas inclus dans le "capital humain" commun*. Nous sommes loin de la réflexion sur l'honnête homme du XX^e siècle. C'est peut être l'Europe qui abandonne aussi ses valeurs, submergée qu'elle est aujourd'hui par le modèle culturel nord-américain, mondialiste et exclusivement pensé en terme de guerre économique et de compétitivité.

Alain BECKER

(1) Relevant de chaque état membre

*(Voir tableau)

Conseil européen	Rapport Thélot	Projet Fillon
- communication dans la langue maternelle et dans les langues étrangères	- langue maternelle	- français
- connaissances en mathématiques	- mathématiques	- mathématiques
- communication dans les langues étrangères	- anglais de communication internationale	- une langue vivante étrangère (capacité de base à communiquer)
- aptitude en TIC	- maîtrise des NTIC	- technologies de l'information (ordinateur et internet)
- compétences interpersonnelles et civiques	- vivre ensemble. Formation de la personne et éducation du citoyen	- culture de base pour exercer sa citoyenneté (culture civique et historique)
- compétences de base en sciences et en technologie et sensibilisation à la culture		- culture de base pour comprendre son environnement (culture scientifique et technique)
- esprit d'entreprise		

TRAITE CONSTITUTIONNEL EUROPEEN :

Le devoir syndical de dire "non", pour une Europe sociale

Aux récentes élections européennes, les politiques de régression sociale menées par tous les gouvernements ont été désavouées. La persistance d'un fort taux d'abstention indique un déficit démocratique chronique. Malgré ces résultats, la convergence de ces politiques libérales, en France et en Allemagne notamment, marque la volonté de franchir une étape décisive dans le processus de libéralisation enclenché depuis l'ouverture du marché unique, puis de l'adoption de la monnaie unique.

Ce traité européen est l'outil institutionnel conçu, par un cénacle de personnalités, pour réaliser ce saut qualitatif et fixer durant des décennies, l'obligation et la primauté de ces orientations libérales sur les solidarités sociales. La signature de ce traité à Rome le 29 octobre 2004 par les chefs d'états et de gouvernements démarre le processus de ratification dans les 25 états d'ici novembre 2006.

Majoritairement le Parti Socialiste a décidé avec la droite de soutenir le "oui", dans la continuité de l'approbation par Jospin et Chirac du traité de Nice. Ce traité dont les mêmes nous disent que le conserver serait une catastrophe. Plus ambigu, mais lourde de conséquence est la position des syndicats européens et français en faveur du "oui", alors qu'ils reconnaissent le refus de la convention d'inclure la notion de service public dans le traité. Cette coalition pour le "oui", pour ratisser large, est disposée à se passer de débat, et à marteler dans les médias "vous êtes européens, alors votez oui !". Il est temps que le SNEP et la FSU prennent position pour obliger au débat, contribuent à rassembler les nombreux partisans pour un "non" anti-libéral. Dire "non" à ce traité pour notre syndicat et notre fédération, c'est montrer, à la différence des autres syndicats partisans du "oui", la cohérence entre notre activité revendicative et l'alternative sociale qu'elle implique. Rejeter ce texte, c'est :

- Exiger un véritable débat démocratique, un processus constituant qui donne la parole aux citoyens, aux forces sociales et politiques, aux syndicats. Car (1) "c'est en Europe qu'est née l'idée d'une constitution issue de la volonté du peuple et le protégeant contre les puissants". Un débat qui permette aussi sa révision éventuelle, alors que le traité proposé exige la règle de l'unanimité pour sa révision.

- Centrer la constitution sur son objet (2), "une constitution fixe des principes, dont la loi organise la mise en œuvre", "elle organise les pouvoirs" et leur équilibre. A l'inverse, le texte actuel, traité-lois de 453 articles, fixe par le menu les orientations qui s'imposent aux états membres, maintient la prééminence de la Commission qui propose les lois et du Conseil des chefs d'état et de gouvernement qui les soumet au débat, cantonnant le Parlement Européen au mieux

à un rôle élargi de co-décideur, alors que la Banque Centrale reste incontrôlée.

- Défendre la laïcité, alors que le texte officialise à l'échelle européenne un régime spécifique de relation avec les églises ouvrant la possibilité de les subventionner (art 1-52 1 et 3)

- Vouloir des services publics répondant aux besoins essentiels de chacun, alors que le traité réfute la notion de service public, inventant le concept de "service d'intérêt économique général" (SIEG) non défini dans la constitution. Il faut lire les documents de la commission européenne "le livre vert sur les SIG" (mai 2003) et "le livre blanc" (début 2004) pour apprendre que "la notion de SIG recouvre des services marchands et non marchands", que le concept de SIEG "concerne les services de nature économique auxquels les états imposent des missions de services public : transport, poste, énergie...", mais la preuve doit être donnée que le marché ne fournit pas le service attendu pour autoriser une intervention des pouvoirs publics. Ce glissement sémantique, loin d'être anodin, signe la mort des services publics conçus comme une exception anachronique aux règles de la concurrence : l'article 3-6 confère à une loi européenne (c'est à dire à la commission) le soin de définir le fonctionnement des SIEG ; ces services sont "soumis aux règles de concurrence, dans les limites où l'application de ces règles ne fait pas échec à l'accomplissement en droit ou en fait de la mission particulière qui leur a été confié" (3-55) et les aides publiques à ces services, sont incompatibles avec la constitution, sauf pour les transports (3-56).

Comment croire que des limites seront fixées à la concurrence quand la privatisation de tous les services cités est en cours, que le commerce est de la compétence exclusive de l'union, que l'éducation, la santé, les services sociaux, bien que de la compétence des états, font partie des services négociables à l'OMC et que la règle de l'unanimité du Conseil requise pour la décision européenne concernant ces services s'applique seulement "lorsque ces accords risquent de perturber gravement l'organisation de ces services au niveau national" (3-282). Ce flou rédactionnel associé au maintien strict des critères de convergence budgétaires permettra de poursuivre le dépeçage et la privatisation de notre système éducatif, la réduction progressive de ses missions. La directive Bolkenstein (précédent Commissaire aux affaires intérieures) en discussion, pour laquelle la FSU a écrit à François Fillon, donnerait un cadre juridique Européen, à l'extension des privatisations à tous les services. Elle permettrait d'appliquer aux salariés et aux activités d'un service implanté dans un pays de l'union, les lois et règles du pays d'origine de ce service. Appuyée sur l'absence d'harmonisation fiscale,

cette concurrence "sauvage", multiplierait les délocalisations et accélérerait la destruction des droits sociaux et des services publics.

- Instituer de vrais droits européens, engageant une convergence vers ceux les plus élevés de l'union, alors que la charte des droits sociaux (partie deux du traité) est inférieure à celle des Droits de l'Homme. Les formulations du traité ne recouvrent en effet aucun droit concret européen, elles renvoient aux diverses législations des états, rendant ainsi possible la privatisation des protections sociales.

- Refuser de ranger l'Europe sous la bannière de l'OTAN dominé par les Etats-Unis, car elle n'offre aucune garantie de paix et tourne le dos aux solidarités internationales, notamment Nord-Sud.

Face à l'enjeu de société posé par ce référendum, prévu avant l'été, notre syndicat est pleinement compétent à exprimer sa position, à refuser ce traité déni de progrès social, pour une avancée des droits sociaux, le développement des services publics, revendications dont il est porteur.

Car, à ce référendum, il ne s'agira pas de voter pour ou contre l'Europe, mais de prendre position sur un texte d'orientation, un traité qui excède indument les attributions d'une constitution et enchaîne les populations pour des décennies au char du libéralisme.

L'acceptation de ce traité-règlement, viderait de sens le débat démocratique, accentuerait la crise du système politique, les replis nationalistes et intégristes. Un nouveau mur se dresserait contre toute avancée revendicative. Mais il suffit qu'un seul pays dise "non" pour imposer une rediscussion. Que celle-ci prenne du temps, c'est la rançon de la démocratie ! Le "temps" marchand ou spéculatif n'est pas le notre. Des décennies de luttes ont construit des solidarités sociales et de métiers, ont conquis des droits. Les garantir et les développer implique un engagement ferme et public contre ce traité. Appeler à voter "non" au référendum sur la constitution européenne, enjeu social, est un acte citoyen qui entre dans le champ de notre responsabilité syndicale. Le syndicalisme européen nécessite d'autres orientations, saisissons l'opportunité de les promouvoir : débattons de l'appel des syndicalistes européens issus du FSE de Londres. Soyons à l'initiative d'une coordination intersyndicale du "non" qui dévoilerait toutes les régressions induites par ce traité .

(1) et (2) Raoul Marc JENNAR "Europe la trahison des élites" 2004 "Appel syndicalistes européens" trade-unionist.appeal@wanadoo.fr

Les représentants Ecole Emancipée au CDN Gérard GAGNIER, Daniel VEY , Chrystel FERIGNAC, Christian BOUILLET, Nicolas HABERA , Guy AUBARBIER .

Comment se syndiquer ?

Je me syndique immédiatement avec la possibilité de fractionner et de différer les retraits

MODALITÉS

- Remplissez soigneusement la présente fiche de renseignements
- Consultez ci-contre le montant des cotisations
- Libellez le (les) chèque(s) à l'ordre du « SNEP... » (Datez du jour de la signature)
- A renvoyer au responsable de la syndicalisation de votre académie.

JE CHOISIS DE PAYER EN *

- un seul versement (joindre 1 chèque)

La meilleure solution pour le SNEP

plusieurs versements :

- 1 2 3
 4 5 chèques

*cocher la (les) case(s) correspondante(s)

DATES DE RETRAITS DEMANDES

- le 30
 le 30
 le 30
 le 30
 le 30

66%
de la cotisation
déductible
des impôts

COTISATIONS SNEP 2004-2005

Catégorie/Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Prof EPS et Sport	180 €	168 €	156 €	123 €	138 €	138 €	147 €	157 €	168 €	181 €	188 €
Prof H. CL	147 €	168 €	178 €	190 €	205 €	220 €	231 €				
Bi-admissible	188 €	118 €	125 €	131 €	138 €	148 €	158 €	168 €	181 €	195 €	204 €
Agrégé - CTPS	111 €	111 €	141 €	153 €	164 €	176 €	188 €	202 €	217 €	231 €	243 €
Agrégé Hors Classe	195 €	206 €	217 €	225 €	243 €	260 €	271 €	285 €			
AE - CE - PEGC	160 €	160 €	195 €	111 €	118 €	123 €	129 €	135 €	142 €	151 €	159 €
CE - PEGC Hors Classe	135 €	142 €	150 €	158 €	181 €	195 €					
CE - PEGC Classe except.	181 €	198 €	205 €	219 €	231 €						
M.A.	83 €	58 €	111 €	119 €	128 €	131 €	137 €				

- **PLC2 Prof EPS stagiaire - Prof sport stagiaire** : 100 € ● **PLC2 Agrégé stagiaire** : 111 €
- **Stagiaire non réclassé** : selon échelon de la catégorie d'origine
- **Maître Atalante non réemployé** : 30 € ● **Étudiant** (sur présentation justificatif) : 30 € ● **Congé formation** : 100 €
- **Vacataire - Contractuel - Congé parental - Disponibilité - Abonnement** : 80 €
- **Temps partiel** : selon échelon et quotient effectuel : 90 € (minimum)
- **Retraité** :

Montant de la pension mensuelle	moins de 1 300 €	entre 1 301 € et 1 500 €	entre 1 501 € et 1 700 €	entre 1 701 € et 1 900 €	entre 1 901 € et 2 100 €	entre 2 101 € et 2 300 €	entre 2 301 € et 2 500 €	entre 2 501 € et 2 700 €	entre 2 701 € et 2 900 €	entre 2 901 € et 3 100 €
Groupes et Cotisation	85 €	63 €	78 €	77 €	85 €	92 €	99 €	107 €	114 €	121 €

- **CPA et CPA ancienne formule** : 50% de la cotisation normale ● **CPA nouvelle formule** : 50% ou 80% de la cotisation normale (selon votre CPA)
- **Collègue exerçant en DOM, TOM** : tarifs publiés localement incluant le supplément avion.
- **Étranger** : ajoutés supplément avion obligatoire (15 €)

Collecte d'impôts correspondant à 50% de la cotisation. L'abattement sera déduit pour la déclaration des revenus 2004 pour la part cotisée payée avant l'année civile 2004.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2004-2005

NOM

Prénom Nom de jeune fille Echelon Temps partiel CPA 50% CPA 80% CFA

Sexe (*) F M

Date de naissance (indispensable pour la mise à jour du fichier)

Adhérent en 03/04 OUI NON (cocher une case)

Entourez nettement votre catégorie, votre situation, votre position administrative

CATEGORIE

- Pour les stagiaires déjà enseignants (titulaire ou MA), du second degré entourez la catégorie d'origine
- Pour les retraités, entourez également la catégorie de fin de carrière et indiquez votre groupe de cotisation (voir tableau des cotisations)

PLC1	Etudiant	Prof EPS	Prof Sport stagiaire	Agrégé	CTPS	C. E.	C.E. H. CL	C.E. CL. ex.
PLC2 Prof EPS	Prof EPS H. CL.	Prof Sport.	Agrégé H. CL.	A. E.	PEGC	PEGC H. CL	PEGC CL. ex.	
PLC2 Agrégé	Bi-admissible	Prof Sport. H. CL	MA	Contractuel	Vacataire	Retraité grp.		

SITUATION

Titulaire Prof EPS stagiaire Prof. sport stagiaire Agrégé stagiaire Activité Dispo. Cong. Parent. Cong. Form. Autres congés

POSITION ADMINISTRATIVE

Etablissement (d'affectation ou de rattachement) ou service

Code postal Commune (Ville) Pays Code établissement ou service

TZR oui non

Tél. établissement ou service

Adresse personnelle

Code postal Commune (Ville) Pays Téléphone

Portable

Adresse électronique personnelle (e.mail) :

Pour vous communiquer une information urgente ou importante, le SNEP pourra utiliser cette adresse.

- ATTENTION CHANGEMENT (*) : adresse établissement ou service état civil Téléphone Adresse électronique
- Envoi Bulletin (*) : Adresse établissement adresse personnelle
- COLLÈGUE MUTÉ(E) : l'an dernier, j'étais syndiqué(e) dans le département de : dans l'académie (ou territoire) de :

(*) (cocher la bonne case)

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin et (si e-mail communiqué) des informations par voie électronique.

J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au :

SNEP - Service informatique, 76, rue des Rondeaux 75020 Paris.

Date : Signature :